

INSTITUTIONS

Le Sénat crée une commission permanente dédiée au développement durable

Le Sénat a adopté, le lundi 19 décembre, une résolution qui modifie son règlement sur les deux points suivants : le seuil pour constituer un groupe politique est abaissé à 10 sénateurs - ce qui permettra à un groupe Europe Ecologie/Les Verts « indépendant » de se constituer prochainement - et une nouvelle commission permanente dédiée au développement durable est mise en place. Avant sa mise en application, cette résolution doit être soumise au Conseil constitutionnel.



Dans le débat préalable, conduit par **Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret**, président de la commission des lois, les sénateurs de l'UMP, en particulier MM. Zocchetto et Karoutchi, ont tenté de faire valoir qu'il n'y avait pas lieu de consacrer une commission spécifique au développement durable.

La Gauche "renie" ses positions de 2009

Bruno Sido, pour sa part, a invoqué un amendement déposé par les membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche à l'Assemblée nationale en mai 2009 qui disait : « Il ne semble pas pertinent de créer une commission permanente spécifiquement dédiée au **développement durable** et à

l'aménagement du territoire, du fait même de la transversalité de la question environnementale. » « À l'époque, la gauche était unanime pour dénoncer dans la création d'une commission permanente du **développement durable** un recul en matière de prise en compte des enjeux environnementaux, les Verts ayant eux-mêmes fait valoir que les questions du **développement durable** ne pouvaient en aucun cas être dissociées de l'agriculture, de la pêche, de l'énergie et de l'industrie, c'est-à-dire du périmètre actuel de notre commission de l'économie », commente Bruno Sido.

Gérard Cornu : « C'est la crédibilité du Sénat qui est en jeu ! »

Quant à **Gérard CORNU, sénateur d'Eure-et-Loir**, il s'engage sur un autre terrain : « J'ai bien compris qu'il s'agissait de donner des gages au groupe du RDSE, mais c'est la crédibilité du Sénat qui est en jeu ! Cette commission du développement durable et de l'aménagement du territoire ne sera même pas compétente en matière de construction et de transports, contrairement à son homologue de l'Assemblée nationale. Le groupe des Verts – puisque c'est ainsi qu'il faudra bientôt l'appeler – espère être plus performant avec deux commissions. Mais c'est de la folie ! D'autant que cette nouvelle commission ne sera qu'une coquille vide. Voilà pourquoi le groupe UMP est foncièrement opposé à la partition de la commission de l'économie ».

Jean-Pierre Sueur : « Je crois profondément au développement durable »

Jean-Pierre Sueur s'est montré un ardent défenseur du bien-fondé du projet : « Je crois profondément au développement durable et j'estime que **cette notion témoigne d'un grand progrès dans l'appréhension de la politique**. De fait, j'emploie souvent l'adjectif « durable » à propos de certains systèmes financiers et notamment au sujet des partenariats public-privé qui, dans le domaine de l'économie, créent pour nos enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, un endettement très... durable. Cette notion de « durabilité » fait donc ressortir une dimension majeure de la politique et elle nous invite à aller au-delà des circonstances présentes et de la conjoncture.

"Dès lors qu'un grand nombre de gouvernements ont choisi de créer un ministère en charge de l'environnement, et dès lors qu'un grand nombre de parlements ont créé une commission chargée de l'environnement, il est, à mes yeux, réellement raisonnable qu'une semblable instance

existe au sein de notre assemblée", argumente le président de la commission des lois.

Jean-Pierre Sueur a rappelé que « le Grenelle de l'environnement, adopté le 3 août 2009, a montré que **les questions du développement durable touchaient toutes les politiques publiques de notre modèle économique** : la lutte contre le changement climatique, le logement, l'urbanisme, les transports, l'énergie, la biodiversité et les milieux naturels, l'eau, l'agriculture, les risques, les déchets et même la gouvernance des entreprises ».

Quid du ministère de Nathalie Kosciusko-Morizet ?

Le président de la commission des lois rétorque aux détracteurs que « si l'on menait (leur) raisonnement jusqu'au bout, il conviendrait d'en tirer les conséquences pour ce qui concerne le Gouvernement : il n'y aurait pas lieu de conserver un ministère de l'environnement ou du développement durable... Il faudrait annoncer à Mme Nathalie Kosciusko-Morizet que, sa tâche étant tout à fait transversale, elle est assumée par plusieurs de ses collègues, en charge de l'économie, de l'aménagement du territoire et de bien d'autres domaines ».

Dans le prolongement de la charte de l'environnement de 1992

"La notion de développement durable, reconnue depuis 1992 et traduite dans notre Charte de l'environnement, est bel et bien transversale et doit irriguer, par le biais d'une approche intégrée, l'ensemble des secteurs économiques et de nos politiques publiques", ajoute enfin Jean-Pierre Sueur.

Patrice Dézallé.
